

## Vague de libération de prisonniers pour "humaniser la justice" au Burundi

PANA, 09 octobre 2012 Bujumbura, Burundi - Quelque 221 détenus de la prison centrale de Bujumbura ont recouvré la liberté depuis jeudi dernier dans le cadre de la mise en application effective d'une mesure de grâce présidentielle qui date du 25 juin dernier, a appris la PANA de source officielle dans la capitale burundaise. La même vague d'élargissements de certaines catégories de détenus était signalée, mardi encore, à travers plusieurs autres Maisons d'arrêt du pays pour un total de plus de 500 prisonniers de droit commun.

Certains anciens détenus manquent cependant de moyens financiers pour se payer le ticket-retour dans des régions d'origine souvent éloignées et préfèrent squatter les alentours des prisons, suscitant la méfiance des riverains, d'après les journaux locaux. La population redoute la rechute de ces anciens détenus dans des actes de délinquance et de criminalité en l'absence, pour le moment, de mesures d'accompagnement. Dès après le ministre de la Justice et des Procureurs, Pascal Barandagiye, la mesure de grâce présidentielle vise à atténuer l'engorgement des 11 Maisons de détention du pays et à "humaniser la justice". Pour atteindre cet objectif de désengorgement des maisons pénitentiaires du pays, le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a donné jusqu'au 31 décembre prochain à une commission technique de terminer l'étude des dossiers de personnes éligibles à la mesure de grâce présidentielle qui sont estimées autour de 7.000 individus. Les bénéficiaires de la grâce présidentielle sont surtout les prisonniers dont la durée de détention sans jugement avait dépassé les six mois. D'autres bénéficiaires sont les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants mineurs de moins de 18 ans au moment de la commission de l'infraction, les prisonniers âgés de plus de 60 ans ainsi que les personnes atteintes de maladies incurables.